



**Association pour
la Défense de l'Environnement et
la Maîtrise de l'Urbanisation
à Brétigny-sur-Orge**

A Monsieur Nicolas MEARY
Maire
Hôtel de Ville
44 rue de la Mairie
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Brétigny, le 2 mai 2019

A l'attention de Monsieur Christian DEVLEESCHAUWER
Maire-adjoint, délégué à l'environnement et à la transition énergétique

Objet : Préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles

Monsieur le Maire,

Nous voudrions, par ce courrier, évoquer plusieurs questions relatives à la question de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles de notre commune.

- 1) Nous remercions la municipalité de nous avoir entendus quant à notre requête en faveur d'un classement en ZAP de terres agricoles sur Brétigny. Cependant pour l'instant ce n'est encore qu'un projet. Ni la localisation, ni l'étendue en surface de ce classement n'ont été évoquées. Aussi nous voudrions rappeler ce qui nous semblerait souhaitable :
 - a. En priorité il est essentiel de protéger de l'urbanisation toutes les terres agricoles situées entre le quartier Clause et la vallée de l'Orge. Ce classement participe de la volonté de préserver les Joncs Marins d'une urbanisation rampante, d'encercler » les îlots d'urbanisation mal maîtrisée du quartier des Joncs Marins et de mettre fin au plus vite à la tendance au mitage. C'est un enjeu à long terme de développement soutenable pour préserver et même restaurer ce poumon vert de notre ville.
 - b. Nous demandons également le classement en ZAP des terrains agricoles de l'Orme Fourmi. Leur protection est un combat historique de notre association et, malheureusement, si nous avons pu empêcher certains projets d'aboutir par le passé et obtenir que ces terres soient classées en A dans le plan de zonage, une menace persistante demeure néanmoins.
 - c. Dans une perspective de développement soutenable, les associations environnementales militent pour le classement en ZAP d'au moins 15% du territoire de notre communauté d'agglomération. Certaines communes comme Villemoisson, Morsang, Sainte-

Geneviève, Saint-Michel ou Arpajon sont déjà dépourvues de terres agricoles. Cela implique que, dans cette perspective, d'autres villes auraient à aller au-delà des 15% de leur territoire. Brétigny est situé sur le front urbain et conserve encore 27% de terrains agricoles. Par ailleurs, notre ville dispose de 32% de logements sociaux et satisfait déjà aux dispositions légales en ce domaine. En conséquence, classer en ZAP entre 250 et 300 hectares de nos surfaces agricoles brétignolaises nous semble envisageable et responsable, car cela nous permettrait de conserver malgré tout une marge de manœuvre importante pour les 20 ou 30 prochaines années.

- 2) Notre association a noté avec intérêt le projet de la municipalité de planter 30 000 arbres sur 10 ans. Cependant nous n'avons pour l'heure aucune visibilité sur ce qui est envisagé pour remplir cet objectif, ni sur la manière dont sera opéré le comptage.
 - a. Par exemple va-t-on tenir compte des abattages qui pourraient avoir lieu en parallèle sur l'espace public ou privé ? Plus encore, pour leur pérennité, ces plantations doivent être faites « dans les règles de l'art » et dans le respect des contraintes naturelles et non sur des critères administratifs ou selon un calendrier de communication. Les premières manifestations de cet enthousiasme municipal n'ont pas forcément obéi à ce principe élémentaire.
 - b. Nous nous préoccupons également du type d'aménagement et du choix des essences. La plantation de haies vives ne devra pas être oubliée, notamment sur les domaines privés, en zone ouverte. Nous regrettons la « dévégétalisation » constatée chez certains particuliers, notamment au profit des murs pleins, véritables barrières à la continuité écologique. Prévoit-on des mesures incitatives pour contrer ce phénomène préoccupant qu'une certaine idéologie sécuritaire tend d'ailleurs à favoriser, y compris dans notre ville ? Vous avez prévu une modification du PLU. A cette occasion, il nous paraît nécessaire de procéder à la mise en place d'une réglementation plus contraignante visant à éviter toute destruction inutile de végétation, à commencer par les arbres. D'où la nécessité de procéder à un inventaire de ceux-ci.
- 3) Nous avons précisément appris qu'un inventaire des arbres remarquables était en cours. Une fois de plus nous ne pouvons qu'approuver l'intention et regretter le caractère "confidentiel" de la démarche adoptée. Ne vaudrait-il pas mieux associer la population, les associations, peut-être même les enseignants et leurs classes à la recherche de ces arbres remarquables dont notre cité pourrait s'enorgueillir ? Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si cet inventaire inclura le domaine privé et si, en parallèle, la municipalité envisage l'adoption d'une **charte de l'arbre**, comme cela a déjà été fait par un certain nombre de collectivités.
- 4) Plus généralement au-delà de l'inventaire des arbres remarquables, un inventaire de la biodiversité à Brétigny est nécessaire. En toute chose la connaissance doit précéder et accompagner l'action. Les préoccupations liées aux impacts du dérèglement climatique ne trouveront de solutions raisonnables que si nous connaissons l'environnement sur lequel nous agissons et pouvons mesurer les effets obtenus.
- 5) Notre association est en attente d'une politique concertée pour favoriser la biodiversité et plus particulièrement les espèces les plus menacées. Pour mémoire, certains dispositifs peu onéreux

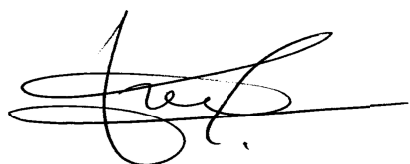
(nichoirs de natures diverses, hôtels à insectes, etc.) peuvent être mis en place pour compenser les effets néfastes de l'urbanisation moderne.

- 6) Nous avons eu déjà l'occasion de formuler nos inquiétudes et nos attentes sur le devenir du bois de Beaulieu. Le travail de nettoyage des déchets sur sa lisière, entrepris sous l'égide de la Semardel, a été sérieux et concluant. Il reste cependant des ilots de déchets sur l'intérieur du bois. Nous avons cru comprendre que la municipalité avait l'intention de reprendre la propriété de cette réserve de biodiversité et envisageait de l'ouvrir au public. Si nous ne sommes pas hostiles à cette perspective, là encore, nous attendons de la concertation et espérons être entendus. Le bois de Beaulieu est, et doit rester, une réserve de biodiversité. Elle sera potentiellement en connexion avec les continuités biologiques en cours de restauration sur le site de l'ex-base aérienne. Non seulement il faudra préserver de larges parties du bois avec une moindre accessibilité, mais il faudra mener cette opération sous l'égide de spécialistes de l'environnement, pour tenir compte des qualités du milieu naturel existant et des possibles incompatibilités avec la présence d'un public important. Sa position excentrique dans la commune ne doit pas conduire à des aménagements favorisant son accès en voiture, mais doit privilégier, au contraire, le développement de cheminements piétonniers et de voies cyclables.
- 7) Nous souhaitons également être associés aux aménagements portant sur les parcs urbains (Carouge, la Fontaine, prolongement du parc Clause...).

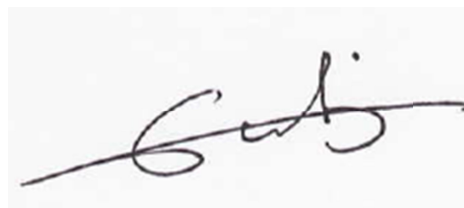
En conclusion, si les orientations de la municipalité, sur la politique en faveur de la biodiversité, vont dans la bonne direction, elles arrivent un peu tardivement dans la mandature. Aussi sera-t-il nécessaire de parvenir à une meilleure lisibilité de vos projets et de faire enfin de la concertation avec le monde associatif l'un des fondements de votre politique à l'avenir. Sur les nombreux points que nous venons d'évoquer, nous attendons votre retour. Nous demandons une entrevue qui serait la meilleure approche pour sortir d'une certaine incompréhension et poser sans tarder les bases d'une concertation productive et consensuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués

Gilles LECATRE
Président de l'ADEMUB



Dominique DEBOISE
Vice-président de l'ADEMUB
En charge de la Biodiversité



Copies : Madame Estelle LHUILLIER, Monsieur Florent ROUBINET, Madame Sophie GROSEIL